

ANGLAIS LV1 – Expression écrite (sous-épreuve n°2)

Moyenne épreuve : **10,120**

Ecart-type épreuve : **03,791**

Les notes couvrent l'ensemble de l'échelle de notation, de 1/20 à 20/20, et l'écart-type de près de 4/20 est le signe d'une évaluation à caractère tout à fait discriminant.

Le sujet porte sur une libre opinion publiée dans *The New York Times*, signée par un chercheur travaillant pour une fondation promouvant la liberté d'expression. Celle-ci est à l'origine d'une enquête sur les entraves posées à la liberté de parole et d'expression sur les campus américains par les autorités universitaires elles-mêmes, soucieuses de garantir le respect des minorités, des sexes, et de la diversité des opinions politiques dans la vie des campus. La thèse de l'auteur est que, sous le prétexte de préserver l'harmonie et éviter les conflits entre les acteurs de la vie étudiante, ces entraves, dues à des règlements internes trop restrictifs, vont trop loin et menacent le plein exercice du droit à la liberté d'expression tel qu'il est garanti dans le premier amendement de la constitution des Etats-Unis. Résultat paradoxal dans des institutions où devrait se forger la conscience politique et civique de jeunes citoyens en devenir.

Sur la question 1, les examinateurs ont encore trop souvent trouvé une conception erronée de l'épreuve, consistant à copier/coller des fragments du texte, ce qui témoigne d'un talent de copiste, et non d'une capacité à synthétiser sous un format réduit les éléments du texte relatifs à la question posée. Cette approche est lourdement pénalisée, car sans intérêt du point de vue linguistique, et contraire à l'esprit de l'épreuve. Une autre erreur du même ordre consiste à citer plus ou moins abondamment le texte, ce qui ne prouve rien sur les capacités d'expression du candidat. La reformulation du texte doit être systématique.

Trop de fautes de compréhension ont été commises sur des points précis du texte, alors que la question 1 sert précisément à démontrer une bonne compréhension du document soumis à la lecture : ainsi la dimension potentiellement homophobe contenue dans la citation de F. Scott Fitzgerald n'est pas perçue comme telle, mais comme une attaque à l'encontre de Harvard. Plus généralement, l'approche est souvent simpliste et réductrice, conduisant à l'impossibilité de s'exprimer imposée désormais sur les campus américains, alors qu'il s'agit d'une tendance à réduire la liberté d'expression ou à l'enfermer dans le conformisme du politiquement correct. L'usage de la nuance était important dans l'interprétation du texte.

La question 2, qui invite les candidats à dépasser le sujet abordé dans le texte, a donné lieu à des erreurs sur la notion du politiquement correct, cette autocensure et ce système de valeurs convenues qui pèsent sur le langage et les pratiques sociales et politiques pour refléter la bien-pensance dominante, voire l'oppression intellectuelle. Il y a souvent eu dans les copies confusion avec la censure d'État ou l'oppression politique propre aux régimes autoritaires.

On attendait aussi plus généralement une réflexion sur la liberté d'expression, sur ce qui la fondait, et sur ce qui pouvait légitimement conduire à sa codification. Les candidats ont parfois fait preuve de solides connaissances sur ces points, avec évidemment des approximations sur les Bills of Rights, versions américaine et britannique, en particulier sur ce dernier, souvent mal interprété comme un parallèle à son homonyme américain.

Trop de candidats sont revenus, faute de connaissances ou d'imagination, sur le contenu du document, alors que la question posée les pressait très clairement de se référer à des exemples puisés dans la civilisation et l'histoire, récentes ou plus anciennes, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. C'est sur cette approche erronée, et révélatrice de l'indigence des

connaissances, que la différence s'est faite entre les bonnes copies et les autres, au-delà des qualités linguistiques.

Sur ces dernières, les examinateurs ont été confrontés au catalogue habituel des fautes grossières de morphologie, en particulier verbales, les plus lourdement sanctionnées ; des confusions entre pronoms, en particuliers relatifs, et déterminants du nom (possessifs, marqueurs de nombre...) ; des mauvaises constructions du génitif ; des confusions sur le lexique usuel. Signalons aussi les empilements d'idiotismes stéréotypant la pensée et les clichés utilisés à mauvais escient.

En revanche, plus de 21% des copies ont mérité une note supérieure à 15/20, et certaines ont approché ou atteint le total des points, constituant ainsi une cohorte de candidats excellents pour un recrutement de qualité.